

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Attribution d'une garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

Rapporteur : Roselyne Holuigue-Lerouge

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat a acquis une maison sise 30 rue des Imbergères pour un montant de 488 305 € afin de conforter son offre en matière de logement intermédiaire. Pour financer cette acquisition, la SEM a contracté un prêt auprès de la Banque Postale pour le financement de cette opération, et sollicite la garantie de la Ville pour cet emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 488 305 €,
- durée : 25 ans, soit 100 échéances d'amortissement,
- taux d'intérêt : 1,10 %.

L'article L2252-2 du code général des collectivités territoriales dispose que les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 2252-1 ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts ou aux cautionnements accordés par une commune pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte. Les ratios ne s'appliquent donc pas pour cette garantie.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour cet emprunt.